



Réintégration anticipée d'un fonctionnaire détaché

Par **soizic**, le **11/10/2010** à **17:26**

Je vous soumetts un problème qui m'est arrivé. Je ne sais pas de quel "droit" il relève et s'il peut être défendable.

J'étais professeur de Sciences Physiques dans un établissement scolaire à Monaco,(fonctionnaire ,certifiée, hors classe) détachée pour une durée de 3 ans, depuis Septembre 2008. Je dépendais de la Direction de l'éducation monégasque, et étais payée par l'Etat monégasque.

Le 4 mai, j'ai passé un documentaire dans une classe , mais ma clé USB professionnelle ayant disparu peu de temps avant (quelle malchance!), j'ai téléchargé ce document sur ma clé personnelle, qui me servait de sauvegarde pour mon ordinateur personnel.

Ne pouvant ouvrir ma session sur le réseau de l'école (malchance!), un élève s'est proposé d'ouvrir la sienne. J'ai ensuite mis ma clé dans le port USB, lancé le film (il y avait un video-projecteur en classe). A la fin du cours, j'ai récupéré ma clé.

Quelques jours plus tard, ma hiérarchie m'a appelée pour me dire qu'un élève avait copié les données de ma clé. Il a reconnu lui-même qu'il l'avait fait dans le but "de voir les contrôles". Je ne sais pas comment il a procédé, mais à la suite de cela, mes supérieurs hiérarchiques ayant visionné les données de ma clé dans laquelle il y avait des documents personnels, (dont quelques photos ,jugés compromettantes, mais je précise: non pornographiques), m'a demandé d'écrire pour demander ma réintégration en France (j'étais virée car "tout Monaco était au courant", ..sauf moi). Ayant refusé, mon détachement a été rompu, sans motif, sans préavis, et je me retrouve réintégrée dans mon académie d'origine(elle de laquelle je dépendais avant de venir à Monaco), pour effectuer des remplacements, sans avoir pu prévoir quoique ce soit, ni avoir eu la possibilité de demander une mutation, au moins dans l'Académie de Nice.

L'élève n'a pas été sanctionné. Je n'ai pas vu ses parents. Je ne lui ai pas parlé. Aucun parent d'élèves ne m'a contactée pour cela. Aucune réunion de parents délégués n'a eu lieu. J'ai été tenu à l'écart, et la rumeur a fait le reste!

J'ai porté plainte, au commissariat de Monaco.

J'ai été victime d'un abus de confiance, et je suis...punie.

Quelles sont les possibilités que j'ai de me défendre et d'obtenir réparations?

PS Je précise que la loi dit qu'un détachement de fonctionnaire peut être rompu à tout moment.